

Conseil Municipal des Enfants 2018

Petit guide de
l'électeur et
du candidat



Sommaire

- Le mot de Monsieur le Maire *p.3*
- Le CME, c'est quoi ? *p.4*
- Le CME, pour quoi faire ? *p.4*
- Comment ça fonctionne ? *p.5*
 - Les séances de travail
 - Les séances plénières
- Les élections *p.6*
 - Qui sont les électeurs ?
 - Qui peut être élu ?
 - Pour qui va-t-on voter ?
 - La campagne électorale
 - Le vote
 - Le calendrier électoral *p.8*
- Qui contacter *p.9*

Qui contacter

Tes parents comme toi-même peuvent contacter les personnes ressources du Conseil Municipal des Enfants :

Les Conseillers Municipaux Enfants de ton école

L'Adjoint Education Enfance Jeunesse

Gilles ROUX

Les Conseillers Municipaux

Isabelle MAUBERGER
Bernadette VAUCELLE
Angéline THIBAULT
Christiane PETIT
Martine AUMOND
Patricia HASCOËT

La Mairie

Amandine RENAULT 06.19.20.31.95
Cindy GUERIT 05.49.98.85.03
Adresse Mail : cme@ville-loudun.fr

Le calendrier électoral

Du 25 au 27 septembre

Distribution des Flyers CME et des affiches de campagne

NB : « Petit guide de l'électeur et du candidat » disponible auprès des enseignants.

Du 25/09 au 10/10

Les Déclarations de candidatures sont remises aux directeurs ou CPE

ATTENTION : DATE LIMITE LE 10/10

Le 18/10

**Elections dans les établissements
Affichage des résultats en Mairie**

Séance plénière (salle du Conseil Municipal)

EDITO DU MAIRE

Chères Loudunaises,
Chers Loudunais,

L'année scolaire 2018/2019 a commencé. Aussi, je m'adresse à vous, les élèves, pour ces nouvelles élections du Conseil Municipal des Enfants.

Comme tout citoyen, vous allez pouvoir choisir votre candidat et voter pour vos représentants. Les élèves élus, encadrés par des adultes de la municipalité et des responsables du service enfance-jeunesse, travailleront et se réuniront tout au long de l'année pour réfléchir et proposer des projets pour améliorer et développer notre belle cité.

Le Conseil Municipal des Enfants participe à la vie communale et apporte un éclairage centré sur la jeunesse.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la ville <http://www.ville-loudun.fr> (onglet CME); vous y trouverez toute information nécessaire ainsi que les différentes réalisations des précédents CME.

A très bientôt et bonne année scolaire.

Joël DAZAS
Maire de Loudun
Président de la
Communauté de
Communes du
Pays Loudunais

Le CME... c'est quoi?

C'est une assemblée de 24 enfants et adolescents scolarisés à Loudun, du CM1 au CM2 et pour les collégiens c'est sur la base du volontariat.

Les conseillers enfants sont élus par leurs camarades de classe pour une durée de 2 ans, renouvelable.

C'est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes. On y apprend son rôle de citoyen.

Le CME... Pour quoi faire ?

Les jeunes conseillers travaillent en groupes :

- Ils s'expriment, écoutent les propositions des autres et défendent leurs idées et celles des camarades qu'ils représentent.
- Ils transmettent directement les souhaits et observations des jeunes Loudunais aux membres du Conseil Municipal de la Ville.
- Ils débattent, votent et réalisent des projets utiles à tous, petits et grands.
- Ils découvrent le fonctionnement de la Vie Municipale.
- Ils participent aux manifestations organisées par la Ville.

ETRE CONSEILLER, C'EST UN VERITABLE ENGAGEMENT qui demande du temps, de l'assiduité et de l'enthousiasme, mais qui procure le plaisir de se sentir utile.

La campagne électorale

- Si tu es candidat(e), la campagne électorale te permettra de présenter tes idées et tes projets à tes futurs électeurs.
- Tu présenteras ce programme sur un document qui sera affiché dans ton établissement scolaire.
- Tu pourras préparer et mettre au point ta campagne, avec l'aide des animateurs des accueils de loisirs ou de tes enseignants.

Le vote

- Les élections se dérouleront dans les établissements scolaires.
- Chaque électeur votera pour le ou la candidat(e) de son choix.
- Le scrutin est **uninominal à un tour** : on vote pour un seul candidat, et une seule fois.
- Les candidat(e)s ayant recueilli le plus de voix seront élu(e)s.
- Les modalités de vote spécifiques à chaque établissement scolaire te seront communiquées avec ta carte d'électeur.
- Les résultats des votes seront affichés en Mairie en fin de journée.
- Les nouveaux conseillers élus seront installés par Monsieur Le Maire, au cours de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants à la Mairie.

Les élections

Qui sont les électeurs ?

- Enfants en classe de CM1 et CM2
- Enfants scolarisés à Loudun

Qui peut être élu ?

Tous les élèves de CM1 et de CM2 qui ont rempli une déclaration de candidature. C'est un formulaire qui se trouve auprès des enseignants, du directeur de l'Ecole ou de la Mairie.



Pour qui va-t-on voter ?

Les électeurs voteront pour élire les conseillers CM1, CM2 :

- 8 conseillers pour l'école Jacques Prévert
- 8 conseillers pour l'école du Martray
- 8 conseillers pour l'école Saint-Joseph

Chaque électeur votera pour un candidat ou une candidate de son établissement scolaire.

Comment ça fonctionne ?

Les Conseillers Enfants se réunissent pour travailler.

Les séances de travail

Les conseillers enfants se réunissent une fois par mois à l'Espace Jeunes de Loudun. Les séances durent 1h.

Les séances plénières

Il y en a deux fois par an. Elles se déroulent à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire. Se sont des Séances publiques.

